Ministère de
l'Administration territoriale
et de la décentralisation

ACFCam

Association des Communes
forestières du Cameroun

Les progrès de la foresterie communale au Cameroun

- Situation au 1er mars 2011 -

Rédaction :

Vincent Beligné, conseiller de la Coopération française auprès du MINFOF et du MINEP

Bodelaire Kémajou, Directeur du CTFC

Louis-Bernard Cheteu, Directeur technique du CTFC

Appolinaire Nankam, responsable SIG/BD au CTFC

***Edition** :*

Service de Coopération et d'action culturelle près l'ambassade de France au Cameroun

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

***Impression**: Espace'Imprim*

– à Yaoundé, le xx mars 2011 –

Photos de couverture

A gauche : Moabi dans la région de Messaména – département du Haut Nyong
En haut à droite : plantation à Tonga – département du Ndé
En bas à droite : Pépinière à Tonga – département du Ndé

FFEM

FNCoFor

giz

FEICOM CAMEROUN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACP FLEGT Support Programme

Agence canadienne de développement international

Canadian International Development Agency

Préface

Le « Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun » a été lancé en fin 2007 par l'Association des communes forestières du Cameroun, avec l'appui technique de la Fédération des communes forestières de France et le concours financier du Fonds français pour l'environnement mondial et de la Coopération allemande.

Afin de formaliser l'intégration entre les objectifs du Programme sectoriel Forêts-Environnement et ceux du PAF2C, un protocole d'accord a été signé en 2009 entre le Ministère des Forêts et de la faune et l'ACFCam.

Signature du protocole MINFOF/ACFCam
le 10 novembre 2009

Comme en témoigne le document qui vous est présenté, le cadre de collaboration ainsi mis en place permet de mieux promouvoir la foresterie communale dans toutes les régions du Cameroun, tant dans la zone méridionale de forêt dense humide que dans les savanes du Grand Nord confrontées à la désertification.

Pour partager nos expériences en gestion forestière décentralisée avec les autres pays de la COMIFAC, ainsi que d'Europe et de la CEDEAO, l'ACFCam, le MINFOF et l'association « CoFor international » organisent ***du 3 au 6 mai 2011****, sous le très haut patronage du Président de la République du Cameroun,* ***le premier Congrès des forêts communales d'Afrique centrale*** *avec le concours de la COMIFAC, de la GIZ, de la Coopération française et de bien d'autres organisations nationales et internationales dont nous tenons à saluer les efforts consentis.*

Janvier MONGUI
Maire de DIMAKO
Président de l'ACFCam

A partir des années 90 et dans la ligne des engagements de la conférence de Rio, le gouvernement camerounais s'est soucié d'assurer une plus forte participation des communautés locales à la gestion des ressources naturelles et à un partage équitable des bénéfices de cette gestion.
Des dispositions légales et réglementaires ont été alors prises au profit des collectivités territoriales décentralisées : insertion du concept de forêt communale dans la loi forestière de 1994, création en 1998 des redevances forestières annuelles (RFA) avec une quote-part dédiée aux communes.

Si le mécanisme des RFA a pu être mis en place assez rapidement, la création de forêts communales a connu plus de difficultés : 5 forêts seulement étaient classées en 2006 mais, au 1er mars 2011 avec une récente accélération du processus, 7 nouvelles forêts ont pu être classées, portant le nombre à 12 forêts communales.

Lors des premières assises de la Coopération décentralisée en 2003 à Yaoundé (*Journées « Africités »*), c'est à la demande d'un groupe de maires camerounais que le contact a été établi avec la Fédération nationale des Communes forestières de France (FNCoFor). Cette initiative a abouti, en mai 2005, à la création de l'Association des Communes forestières du Cameroun (ACFCam). En novembre 2007, le démarrage d'un « programme d'appui aux forêts communales au Cameroun (PAF2C) » a été effectif, porté par les associations de communes forestières avec l'appui du Fonds français pour l'Environnement mondial (FFEM) et de la Coopération allemande.
Plus de trois ans après le début du programme, les performances du PAF2C peuvent être mesurées au regard des activités déployées, des résultats et des changements obtenus. L'arrivée en 2010 de nouveaux partenaires – *la Coopération canadienne sur les questions de gouvernance et la FAO sur celles de traçabilité des bois* – témoigne de l'intérêt porté au programme. C'est aussi l'occasion d'identifier ses forces et ses faiblesses, et d'explorer de nouvelles opportunités au moment où le programme doit entrer dans une seconde phase.

Bodelaire KEMAJOU
Directeur du Centre technique de la Forêt communale

Repères chronologiques

- **Janvier 1994 :** Loi *portant régime des forêts, de la faune et de la pêche*, qui introduit au Cameroun le concept de « forêt communale », type de forêt entrant dans la constitution du *domaine forestier permanent (DFP)* ;
- **Août 1996 :** Loi-Cadre *relative à la gestion de l'Environnement* ;
- **Novembre 1999 :** Décision fixant les procédures de classement des forêts du DFP, et **mai 2001 :** Arrêté fixant les procédures d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du DFP ;
- **Juin 2001 :** Classement de la 1ère forêt communale, à Dimako ;
- **Juillet 2004 :** Loi d'orientation de la décentralisation ; cette loi prévoit formellement le transfert aux communes de responsabilités en matière de gestion des ressources naturelles et d'environnement ;
- **Juin 2006 :** Signature de la convention de partenariat entre la FNCoFor et l'ACFCam, lors des 1ères Assises de la forêt communale à Yaoundé, et lancement du montage du Programme d'appui aux forêts communales du Cameroun (PAF2C), avec l'appui technique de ONF-International et de Mairie-conseils Cameroun ;
- **Juillet 2007 :** Intégration au PAF2C d'un volet « forêt communale » du programme ProPSFE de la GTZ (*branche de la Coopération allemande, devenue GIZ*) ;
- **Septembre 2007 :** Signature de la convention de financement FFEM-ACFCam d'un montant de 852,7 millions de F. CFA (*1,3 million €*) ;
- **Novembre 2007 : Inauguration du programme « PAF2C » et 1ère réunion de son Comité de pilotage ;**
- **Janvier 2008 :** Installation du Centre technique de la forêt communale (CTFC), agence d'exécution de l'ACFCam ;
- **Février 2008 :** Démarrage de l'opération « 1 parisien-1 arbre » pour la plantation en 5 à 6 ans d'un puits de carbone forestier de 1.000 ha, financé par la Ville de Paris et mis en œuvre dans les communes de Foumban et Tonga (Ouest), et Mandjou (Est) ;
- **Juillet 2008 :** Inauguration de la « Maison des communes forestières » à Yaoundé ;
- **Novembre 2009 :** Signature d'un protocole d'accord entre l'ACFCam et le MINFOF ;
- **Janvier 2010 :** Signature d'une convention-cadre de partenariat entre l'ACFCam et le Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunal (FEICOM – *photo*) ;

- **Juillet 2010 :** Signature de l'Arrêté conjoint (*MINATD, MINFI, MINFOF*) « *fixant les modalités d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinés aux communes et aux communautés riveraines* » ;
- **Juillet 2010 :** Signature d'une convention avec la Coopération canadienne dans le cadre du projet « *Fonds Gouvernance et Société Civile* (FGSC) » ;
- **Septembre 2010 :** Signature d'une convention avec la FAO pour un projet de « *Mise en œuvre d'un système de traçabilité du bois dans les forêts communales* », en liaison avec l'Accord de partenariat volontaire (APV) signé en mai 2010 entre le Cameroun et l'Union européenne dans le cadre de l'initiative FLEGT.

Caractéristiques du programme PAF2C

- **Durée :** 4 ans (2008 – 2011)
- **Objectif global :** « Améliorer la protection et la gestion durable des forêts du Cameroun en accompagnant le processus de décentralisation de l'Etat par le renforcement d'un réseau de forêts communales ».
- 6 **Composantes** :
  - Appui institutionnel et technique aux communes volontaires et au MINFOF pour la création de forêts communales.
  - Aménagement, reboisement, enrichissement et gestion durable des forêts communales.
  - Valorisation locale des produits de la forêt communale.
  - Développement de stratégies de développement local.
  - Protection ou restauration de la biodiversité et lutte contre les changements climatiques.
  - Fonctionnement et pérennité du CTFC et des cellules de foresterie communale.
- **Thématiques régionales d'intervention :**
  - Est, Sud & Sud-ouest : classement en forêt communale de forêts naturelles, aménagement et exploitation rationnelle.
  - Centre & Littoral : classement en forêt communale de forêts plus ou moins dégradées, aménagement et enrichissement.
  - Ouest, Nord-ouest & Grand Nord : création de forêts communales par plantation.

- **Résultats quantitatifs attendus :**
  - Classement et aménagement de 50 forêts communales sur 1,3 million d'hectares.
  - Reboisement de 3.000 ha (*hors 'puits de carbone' de la Ville de Paris*).
  - Enrichissement de 1.000 ha en forêt naturelle exploitée.

- **Autres résultats attendus :**
  - Formation des élus à la maitrise d'ouvrage communale.
  - Renforcement des capacités techniques des communes pour la gestion de leurs forêts.
  - Renforcement des capacités du MINFOF pour la tutelle des forêts communales.
  - Formation des jeunes ruraux aux métiers de la forêt et du bois.
  - Exploitation des forêts communales en régie (*directe ou d'entreprise*).
  - Organisation du marché du bois des forêts communales (*ventes groupées, contrats d'approvisionnement* …).
  - Création de PME intercommunales pour la transformation des essences peu commercialisées.
  - Promotion de la foresterie communale dans les pays de la COMIFAC (*Commission des forêts d'Afrique centrale*).

- **Bénéficiaires et populations cibles :**

  Le projet cible 3 niveaux d'intervention avec (i) les collectivités territoriales décentralisées (*élus et services communaux*), (ii) les populations (*des communes et des communautés rurales*) et, (iii) les niveaux central et déconcentrés de l'Administration forestière.

Etat d'avancement au 1er mars 2011

- **Sur le plan institutionnel :**
  - 80 communes sont adhérentes à l'ACFCam (*condition d'éligibilité aux appuis du PAF2C*).
  - Le CTFC est opérationnel, avec des bureaux à Yaoundé (*Direction, antenne Centre & Sud et un secrétariat de l'ACFCam*) et une antenne Est à Bertoua. Les effectifs de personnel s'élèvent à 16 employés (*10 cadres et 6 agents*), complétés par deux assistants techniques de la Coopération allemande.
  - Le fonctionnement d'un « point focal 'Forêts communales' » à la Direction des Forêts du MINFOF est effectif, au sein de la Sous-direction des Forêts communautaires – SDFC –, renforcée aussi en personnel d'appui pour le suivi des dossiers de classement et l'établissement d'une base de données des forêts communales ;
    Cela en relation avec la Sous-direction des Inventaires et aménagements forestiers – SDIAF – pour le transfert de réserves forestières, l'adaptation des normes d'aménagement et l'approbation & suivi des plans d'aménagement.
    Un ingénieur affecté à la Délégation régionale MINFOF de l'Est y travaille pour les forêts communales et suit le volet socioéconomique du programme auprès de l'antenne du CTFC à Bertoua et des communes de l'Est.
  - 29 conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été passées entre le CTFC et les communes volontaires (*condition d'éligibilité aux appuis du PAF2C*).

  - 16 communes ont créé ou initié la création de cellules de foresterie communale (CFC), structures destinées à assurer la gestion de forêts au niveau communal.
  - Plusieurs sessions de formation ont été tenues, à l'intention de comptables communaux, de techniciens communaux et des élus eux-mêmes (*maires & conseillers*).
  - 17 communes ont accepté de se prêter au jeu de l'évaluation de la gestion de leurs ressources, dont notamment l'utilisation des redevances forestières annuelles (RFA) qui leur sont attribuées sur base de l'exploitation de forêts domaniales assises sur leur territoire.
    En 2009, 57 communes et leurs communautés riveraines d'UFA ont bénéficié de la RFA pour un montant total de 2,78 milliards de F. CFA (*2,23 milliards de F. CFA aux communes et 550 millions aux communautés riveraines*) ;
  - Une opportunité en matière de décentralisation a été saisie par le Gouvernement en 2010 pour réviser l'arrêté conjoint (*Administration territoriale, Finances & Forêts*) relatif à la gestion des quotes-parts

communales de la RFA, en concertation avec l'ACFCam et l'association « Communes et villes unies du Cameroun » (CVUC). Un mécanisme de péréquation est aussi institué, une moitié des montants destinés aux communes 'forestières' étant maintenant versée au FEICOM pour renforcer ses capacités d'intervention auprès de l'ensemble des communes du pays, notamment pour le financement des activités 'vertes' dont une part de responsabilité revient maintenant aux communes.

- **Sur le plan de la gestion forestière :**

  - La mise en œuvre de plans d'aménagement forestier et de partenariats ayant été établis anciennement avec des opérateurs a été évaluée pour 4 communes : Dimako, Gari Gombo, Moloundou, Yokadouma ;
    De nouvelles propositions sont faites concernant la contractualisation des prestations et des ventes de bois ; selon les ressources disponibles et le niveau de collaboration établi, un appui est apporté aux évaluations d'impact environnemental (EIE) réglementaires et aux inventaires d'exploitation.

  - Les plans d'aménagement des forêts de Djoum et de Messondo ont été approuvés par le MINFOF ; les EIE et inventaires d'exploitation sont lancés. La commune de Djoum exploite son premier bloc quinquennal.

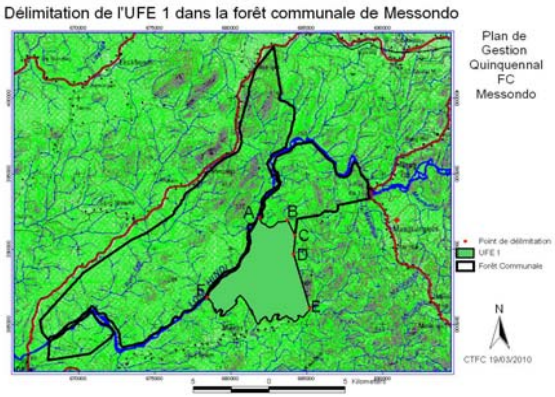

  - Pour Nanga-Eboko, Lomié, Minta, Dzeng, Akom II/Efoulan et Yoko dont les forêts viennent d'être classées, l'élaboration des plans d'aménagement a été initiée, avec la réalisation des inventaires d'aménagement et enquêtes socio-économiques (ESE).

  - Deux études de faisabilité ont été réalisées pour la création d'unités communales ou intercommunales de transformation du bois (*pour Messondo, d'une part, et pour Gari-Gombo, Moloundou et Yokadouma d'autre part*) ; une scierie a été installée à Dimako (*partenariat commune/privés*).
  - Les procédures de classement sont lancées ou suivies dans 23 communes (*Angossas, Ayos, Batouri, Bélabo, Biwong-Bulu, Doumaintang, Doumé, Ebolowa II, Makak, Massok*, Mbang, Mengong, Mundemba, Mvangan, Ndélélé, Ndikiminéki, Ndom*/Gambé/Nyanon, Ngoïla*, Ngoulémakong, Sangmélima et Yingui**). Pour 5 autres communes, le dossier de classement est déjà soumis à la signature du Premier Ministre (*Ambam, Messaména, Mindourou, Nguti et Salapoumbé*).
  - Les communes d'Akom II & Efoulan, d'une part, de Messaména & Mindourou, d'autre part, et de Ndom*, Gambé & Nyanon, enfin, ont choisi de s'engager dans une gestion intercommunale de leurs forêts qui constituent un seul massif. Sans attendre le classement mais sur la base de l'avancement des dossiers (*résolution des oppositions soulevées lors de l'enquête publique et/ou dépôt à la signature du projet de décret*) et après élaboration de plans de financement, certains travaux d'inventaires ou d'enquêtes préalables à l'élaboration des plans d'aménagement sont préparés ou lancés dans 6 des 30 communes où un classement est en cours (*Batouri, Doumaintang, Mbang, Messaména/Mindourou et Nguti*).

  - A Bélabo, Diang, Doumé, Messaména et Messondo, des opérations de lutte contre l'exploitation forestière illégale ont été conduites en collaboration entre les maires et chefs de village, le CTFC, l'administration territoriale et les forces de l'ordre (*saisies de matériel et de bois*).

---

* 6 communes non adhérentes de l'ACFCam et processus non suivi par le PAF2C.

Tableau indicatif des surfaces concernées par région (*y inclus pour 6 communes non suivies par le PAF2C*)

* prise en compte des massifs intercommunaux : [*nb. forêts / nb. communes*]

Type de forêt / Région	Centre	Sud	Est	Littoral	Sud-ouest	Ouest	Adamaoua, Nord et Extr.-nord	Surfaces estimées (ha)
Forêts communales classées et exploitées 'sous aménagement' [6/6]*	16.860	15.270	110.090					142.220
Forêts communales classées en cours d'aménagement [6/7]*	111.800	20.940	15.190					147.930
Forêts en instance de classement et en cours d'aménagement [8/9]*	20.000	46.430	132.250		12.010			210.690
Sous-total des surfaces de 20 forêts communales classées, aménagées ou 'en instance de l'être'								**500.840**
Forêts communales en cours de classement [20/25]*	23.300	151.090	147.830	75.150	34.160		33.000	464.530
Forêts communales en cours de création par plantation [10]*			250			620	5.000	5.870
dont surface plantée			*30*			*190*	*4.145*	*4.365*
Total indicatif des surfaces concernées [50/57]*	**171.960**	**233.730**	**405.610**	**75.150**	**46.170**	**620**	**38.000**	**971.240**

Source : MINFOF & CTFC (février 2011)

Les 20 forêts communales classées, aménagées ou 'en instance de l'être' (*pour 22 communes ; en forêt dense humide naturelle*) ont une surface moyenne de 25.000 ha.

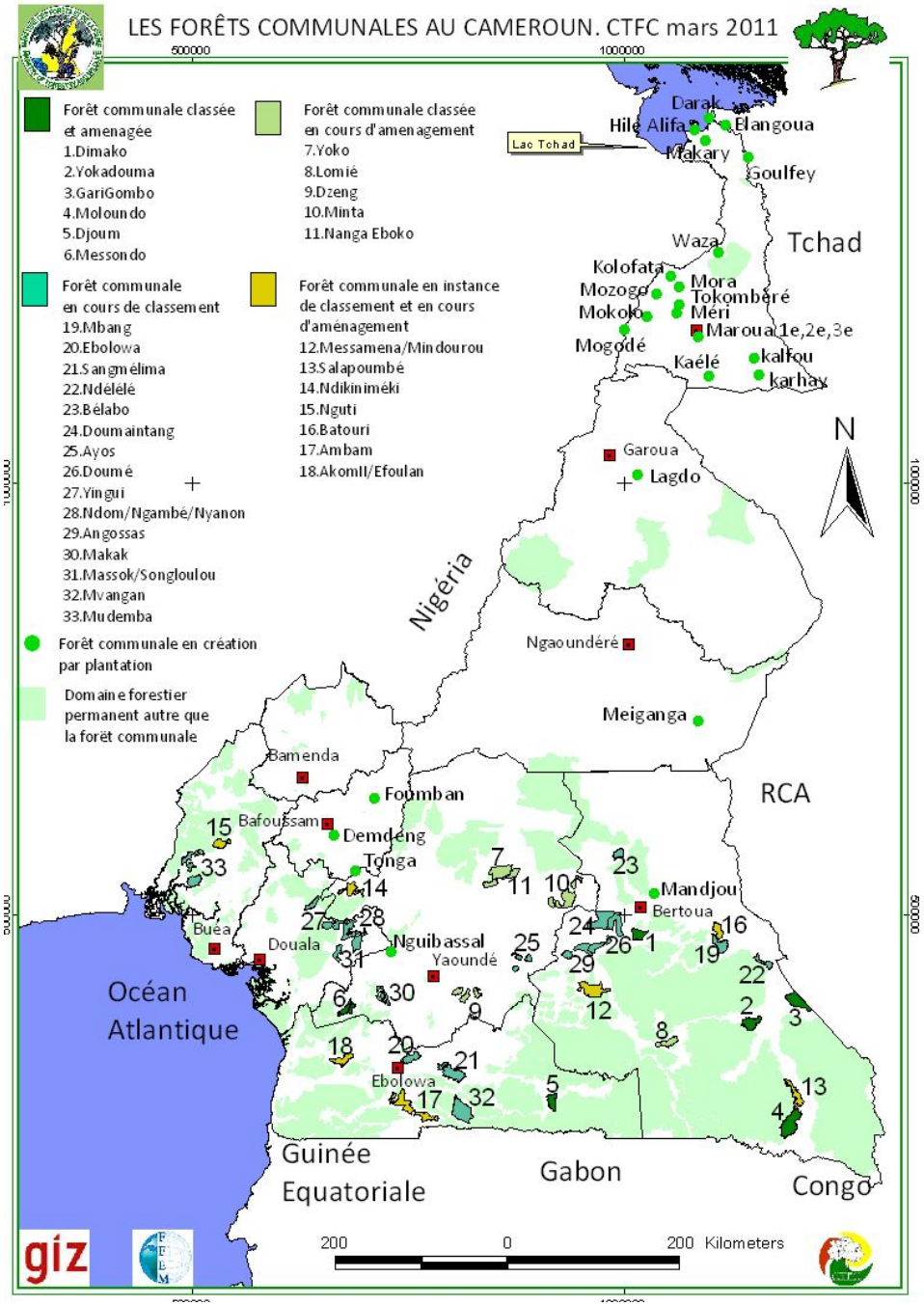

- En matière de <u>plantations forestières</u>, les communes ne sont pas de reste avec de nombreuses initiatives :
  - ✓ installation de pépinières et conseil technique pour plantations d'enrichissement en forêt dégradée (*Dimako, Gari-Gombo*), plantations pour régénération forestière sur jachères abandonnées (*Doumé*) ou création de vergers forestiers (*Nguibassal*) ;
  - ✓ élaboration et lancement de projets de reboisements communaux en régions de savane (*Meiganga, Demdeng, Mora…*) ; les plantations de Meiganga font l'objet d'un dossier d'enregistrement au mécanisme de développement propre (MDP) ;

  - ✓ engagement actif dans le projet de reboisement mis en œuvre depuis 2008 par la Ville de Paris (*engagement volontaire pour compensation d'émissions de carbone par séquestration*) avec les communes de Foumban, Tonga et Mora ;
  - ✓ et aussi, même si c'est encore en dehors du PAF2C, engagement de plusieurs communes et de leurs communautés dans les réalisations du projet « Sahel vert » avec le MINEP (*près de 7.000 ha de plantations et mises en défens en quatre ans*) ; une hypothèse de partenariat entre ce projet et le PAF2C est envisagée, pour accompagner les communes dans la gestion future des réalisations.

Ces initiatives de plantations s'accompagnent à Foumban et dans l'Extrême-nord de projets de promotion de foyers améliorés, corollaire indispensable à tout effort de gestion durable de la ressource en bois-énergie.

A la suite du protocole d'accord entre l'ACFCam et le MINFOF, et au vu de l'engouement des maires et du déploiement de la décentralisation, le MINFOF a offert en 2010 à 72 communes des 10 régions du pays des subventions de 5 millions de F. CFA par commune pour réaliser des activités de plantation.
Le CTFC envisage d'apporter son appui aux communes bénéficiaires pour le suivi de ces réalisations.

- Enfin, plusieurs communes ont initié des stratégies locales pour la gestion de la faune sauvage, soit en recrutant des écogardes pour protéger les forêts communales des intrusions des braconniers, soit en vulgarisant des activités de substitution comme l'élevage d'aulacodes. Le développement d'une chasse communautaire est envisagé, mais encore resté au stade de projet.

➢ **Sur le plan socioéconomique :**

- Dans 7 communes, la valorisation de divers produits forestiers non ligneux (PFNL) est suscitée à travers la création de Systèmes d'information des marchés (SIM) au niveau régional et national.

Ces systèmes contribuent à faciliter la commercialisation des produits collectés par les villageois dans les différents bassins de production, souvent enclavés. Il vise une meilleure valorisation des produits issus de la forêt communale pour lutter contre la pauvreté et soutenir le développement d'une économie locale et l'amélioration du niveau de vie des populations.

Par ailleurs, deux machines à fendre le Ndo'o, ou mangue sauvage, données au CTFC par la SNV ont été gracieusement mises à la disposition de deux GIC (*Groupement d'initiatives communes*) partenaires du CTFC à l'Est.

- L'élaboration de plans de développement communaux (PDC), outils de planification de l'investissement communal, a été lancée dans 11 communes (*Abong Mbang, Angossas, Bélabo, Dimako, Doumaintang, Doumé, Lomié, Ma'an, Mboma, Moloundou et Ndélélé*).

  Le PDC étant déjà validé à Djoum, sa mise en œuvre sera initiée avec une contribution des revenus des premières ventes de bois.

- **S**ous la maîtrise d'ouvrage des communes et pour 17 d'entre elles, le PAF2C, le PGCSS (*Programme germano-camerounais de Santé Sida*) et la GIZ mènent de manière concertée des actions de lutte contre le VIH Sida, particulièrement à travers des activités de sensibilisation, formation et dépistage sur le terrain.

Le mainstreaming VIH (*activité transversale dans tout programme de développement*) est particulièrement important pour des communes développant des activités forestières, la filière de l'exploitation étant fortement victime de la pandémie VIH.

- Dans le cadre du PAF2C, les communes lancent des activités en faveur des populations marginalisées et des femmes, au travers de financements de projets portés par ces dernières. Il est envisagé pour l'année 2011, le montage de projets en direction de communautés à travers la participation aux micro-subventions du PNUD dans le cadre des Small Grants Projects (SGP) de la phase 5 du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

➢ **Enfin, en matière de gouvernance :**

- Dans le cadre d'un fonds de la Coopération canadienne d'appui à la Société civile pour sa contribution à la gouvernance, une proposition de projet de l'ACFCam a été sélectionnée, qui vise la contribution du PAF2C à une bonne gouvernance dans la gestion des forêts communales.

Agence canadienne de développement international | Canadian International Development Agency

Le projet a pour objectifs d' :

  ✓ améliorer le cadre de la gestion forestière communale durable à travers le renforcement des capacités des acteurs et l'implication soutenue des populations locales ;
  Cela passe notamment par une amélioration de la concertation entre les structures locales représentatives de la population – *Comités Paysans-Forêts (CPF)* –, l'exécutif communal et ses services techniques – *Cellules de foresterie communale (CFC)*.

  ✓ contribuer à la révision de la législation forestière du Cameroun en faveur d'une gestion décentralisée des ressources forestières.

- Plus récemment, suite à la signature de l'Accord de partenariat volontaire du 6 mai 2010 entre le Gouvernement camerounais et l'Union

européenne dans le cadre de l'initiative FLEGT – *APV-FLEGT*, une convention a été signée entre la FAO et l'ACFCam – *en septembre 2010* – pour travailler sur les adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard des nouvelles exigences de contrôle de la légalité. L'enjeu est de taille, qui est de permettre aux produits des forêts communales l'accès au marché européen.

Les objectifs de ce projet « ACP-FLEGT » sont (i) de s'arrimer aux orientations générales du système de traçabilité qui doit être mis en place au niveau national, (ii) de tester la faisabilité du système de traçabilité proposé dans trois forêts communales pilotes, (iii) d'appuyer les trois communes concernées à planifier l'exploitation en prenant en compte les exigences FLEGT et, enfin, (iv) de valoriser les résultats, les diffuser et pérenniser les acquis auprès des autres communes membres de l'ACFCam.

Faiblesses, atouts & perspectives

Assez sommairement, une appréciation peut être tentée sur ces quatre années d'activités du PAF2C :

➢ Retards et insuffisances dans la mise en œuvre

- Malgré des premiers résultats encourageants, certains retards dans le déploiement des activités sur le terrain sont perceptibles, dus à des difficultés de mobilisation des moyens financiers (*disponibilité de ressources, procédures…*) et de ressources humaines escomptés, ainsi qu'aux lourdeurs administratives qui parfois perdurent ou à l'implication insuffisante de certains élus dans le suivi des dossiers.
- Face à ces difficultés et afin de maintenir une exigence de qualité, il a fallu se restreindre en termes de volume d'activités, alors que le nombre de communes engagées dans la foresterie communale et de demandes d'appui ne cesse de croître (*avec parfois des attentes démesurées des élus par rapport aux possibilités du programme*).
- Bien qu'étant très volontaires, les communes ne disposent pas souvent, à travers leurs conseils municipaux, leurs services et leurs budgets, des moyens leur permettant d'assurer pleinement les charges qui leur reviennent dans ces activités nouvelles pour tous. La tentation de montage de partenariats de type 'concession' avec des opérateurs économiques reste forte.
- Une région du Cameroun manque encore à l'appel dans le déploiement géographique du concept, celle du Nord-ouest ; la question du transfert de gestion d'anciennes réserves forestières (*créées comme 'council's forests' dans le passé*) et le développement de la foresterie communale en plantation laissent augurer des initiatives concrètes en 2011.
- Certains volets de l'appui envisagé tardent à se concrétiser, comme la mise en place 'en direct au sein du programme' d'actions de coopération décentralisée entre des communes ou groupes de communes du Cameroun et des collectivités françaises comme les « parcs naturels régionaux » ; mais sont toujours en perspective de montage les idées suivantes : (i) éducation environnementale dans des écoles et collèges, (ii) formation d'artisans locaux aux métiers du bois, (iii) écotourisme dans des communes riveraines du fleuve Nyong.

➢ Atouts et perspectives

- L'extension des activités du PAF2C dans le Grand Nord répond à une forte demande des élus qui ont de grandes préoccupations en matière de satisfaction des besoins en bois des populations, afin de lutter simultanément contre la pauvreté et contre la désertification.

Plusieurs ateliers de sensibilisation et d'information ont pu être organisés, dont un récemment à Maroua qui a connu la participation de 18 maires, avec le soutien du Gouverneur, du Service régional des communes et des autres services déconcentrés concernés.

Cette prise en compte d'enjeux environnementaux par les communes est une opportunité essentielle pour le MINFOF et le MINEP qui ont l'un et

l'autre le reboisement comme préoccupation, le premier en termes de renouvellement de la ressource, le second sur les plans climatique, de lutte contre la désertification et de gestion durable des terres.

Du côté du MINFOF, la proposition va être faite de transférer aux communes volontaires la gestion de réserves domaniales et de périmètres de reboisement, particulièrement dans les régions de savanes (*une quarantaine de sites est concernée*). Ce transfert foncier sera un atout pour le développement du reboisement communal dans le Grand Nord…

- Des propositions de modalités d'exploitation et de commercialisation en forêt communale ont été élaborées, qui garantissent « l'indépendance » des communes en développant l'exploitation en régie, 'directe' ou 'd'entreprise'. Dans le second cas, il y a contractualisation des travaux forestiers séparément des ventes de bois.
- Si le ministère en charge des Forêts a été précurseur en matière de décentralisation (Loi forestière et RFA), cette orientation a été un élément particulier dans l'agenda du Gouvernement pour 2010 et sera poursuivi en 2011. Il peut donc être espéré une impulsion favorable au traitement des dossiers de classement, ainsi que des avancées dans la mise en place d'une fonction publique territoriale qui pourrait comprendre des ingénieurs et techniciens forestiers pour doter en personnel stable les services techniques communaux.
- L'engagement renforcé du FEICOM à travers la convention qui vient d'être signée prévoit, sous forme d'avances de trésorerie ou de subventions, la possibilité de cofinancement d'activités génératrices de revenus : inventaires forestiers (d'aménagement ou d'exploitation), EIE, etc.
- L'amélioration de la gouvernance communale est un souci constant du PAF2C, qui s'appuie aussi pour cela sur deux autres programmes de développement, le Programme national de développement participatif (PNDP) et le Programme d'appui à la décentralisation et au développement local (GTZ PADDL), programmes dont le déploiement géographique s'est aussi étendu à d'autres régions.
  La nouveauté du thème « foresterie communale » et la volonté manifeste des différentes structures peuvent constituer une des solutions locales à la crise économique.
  Particulièrement, le PNDP a décidé en 2010 d'ouvrir ses financements aux activités environnementales. Et pour 2011, il a inscrit un budget de 650 millions de F. CFA pour l'élaboration de plans d'aménagement de forêts communales et de plans de développement communaux des communes forestières.
- Un dernier atout, et non des moindres, est relatif aux grands enjeux internationaux sur les changements climatiques. Si plusieurs communes s'inscrivent déjà dans la démarche MDP du protocole de Kyoto (par le reboisement et la vente de crédits carbone ou en bénéficiant du concours financier d'un partenaire des pays du Nord, dans le cadre d'un engagement volontaire de compensation de ce dernier), il est possible d'espérer aussi pouvoir obtenir des compensations pour la déforestation et la dégradation forestière évitées, processus REDD+ en cours de négociation.
- Enfin, pour consacrer l'engagement de l'ACFCam et du CTFC sur les questions environnementales, la signature d'une convention de partenariat avec le Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature (MINEP) est imminente.
  Cet engagement devra se traduire notamment par :
  - ✓ un accompagnement du transfert de plantations du projet « Sahel vert » aux communes de l'Extrême-nord (*élément de lutte contre la désertification*),
  - ✓ la préparation et la mise en œuvre d'un projet « REDD+ Communal » – *avec un concours du FEM 5* – pour soutenir des initiatives de protection de massifs menacés (*lutte contre les changements climatiques*) et
  - ✓ le renforcement de mesures en faveur de la conservation et de la gestion de la biodiversité dans l'aménagement des forêts communales.

Des gorilles sont présents en Forêt communale de Gari-Gombo.

Une étude technique et des mesures de conservation sont envisagées dans le cadre d'une proposition de projet soumise au FFEM par le CTFC.

En conclusion,

De 125.000 hectares pour 5 forêts communales classées en début 2006, les surfaces sont passées en 4 ans à près de **300.000 ha** pour **12 forêts communales classées**, dont **145.000 ha sont gérés sous aménagement** (*et le reste, récemment classé, en cours d'aménagement*).

Huit autres communes sont bien avancées dans le processus de classement et d'aménagement de leur forêt communale, ce qui portera dans un proche avenir les chiffres à **500.000 ha classés pour 20 forêts communales**, surfaces qui seront progressivement mises en exploitation sous aménagement.

Au-delà des acquis, plus d'une trentaine d'autres communes sont volontaires pour la création de forêts communales, dont plus d'une dizaine sont prêtes à le faire par plantation dans les régions de savanes.
Il est donc permis de penser que l'objectif annoncé par le PAF2C de **50 forêts pour plus d'un million d'hectares** gérés par des collectivités décentralisées pourra être atteint dans les années à venir.

Il va de soi que l'accompagnement des communes dans ce processus mérite d'être poursuivi, tant au niveau du Gouvernement qu'à travers la pérennisation des structures associatives qui se développent, et avec un concours soutenu de l'ensemble des partenaires de la foresterie et de la décentralisation.

Diffusion des acquis

A l'occasion de diverses manifestations, l'ACFCam et le CTFC ont pu promouvoir le concept de foresterie communale et les réalisations du PAF2C :

- ✓ en décembre 2007, représentation de l'ACFCam à la 6ème conférence de la CEFDHAC (Conférence des écosystèmes de forêts denses humides d'Afrique centrale, organe représentant la société civile à la COMIFAC) à Libreville ;
- ✓ en mai 2008, participation du président de l'ACFCam aux journées d'échanges avec la CoForMO, Communauté forestière du moyen Ouémé (Bénin) et la FNCoFor, et signature d'une convention tripartite de partenariat ; sur ces bases, un Projet d'appui à la création et à la gestion durable des forêts communales du Bénin a été présenté au FFEM (projet entrant en phase opérationnelle en janvier 2010) ;
- ✓ en novembre 2008, présentation du PAF2C par le président de l'ACFCam aux Journées européennes du Développement à Strasbourg ;
- ✓ en juin 2009, participation de l'ACFCam et du CTFC et présentation du PAF2C au 1er congrès des communes forestières d'Afrique de l'Ouest à Ouagadougou (Burkina Faso), co-organisé par la CEDEAO, la FNCoFor, le CIFOR et l'UICN ;
- ✓ **en novembre 2009** à Paris (France), participation du président de l'ACFCam, en qualité de membre fondateur, à l'assemblée constitutive de **« Territoires et forêts solidaires – CoFor International »**, association à but non lucratif ayant pour objet « de lutter contre la pauvreté, de promouvoir la démocratie locale et de protéger les ressources naturelles, plus particulièrement les forêts ».
  L'objet de l'association prend en compte, « d'une part, les besoins exprimés par les populations locales et portés par leurs élus, d'autre part, la responsabilité sociétale des collectivités publiques, des entreprises et des citoyens que justifie l'impact environnemental de leurs activités » ;
- ✓ en décembre 2009, représentation de l'ACFCam aux journées « Africités » à Marrakech (*Maroc*) ;
- ✓ en décembre 2009, toujours, participation du CTFC au Salon des communes de l'Ouest (SACO – *photo*) à Bafoussam (*Cameroun*).

- ✓ en mars 2010, participation du CTFC au Forum national sur les forêts du Cameroun ;
- ✓ en octobre 2010, visite technique d'une délégation de Maires de l'ACFCam auprès de communes membres de la FNCoFor, dans l'Est de la France, sur le thème de l'exploitation et de la commercialisation des produits, visite suivie par une participation à la 2ème assemblée générale de CoFor international.

Le 1er congrès des forêts communales d'Afrique centrale est une étape de plus dans la présentation des résultats acquis au Cameroun et dans les échanges pour leur capitalisation et le développement du processus.

Par ailleurs, en matière de communication et de gouvernance sur les activités du programme, le CTFC publie semestriellement une lettre d'information ''CTFC Infos'' qui en est à sa 5ème parution. Le CTFC dispose également d'un site Internet, le plus visité au Cameroun en matière de foresterie (*plus de 60000 visiteurs en deux années et demie de fonctionnement*).

Un outil de communication au service des Communes forestières du Cameroun

CTFC Infos

Pour plus d'informations,

Vous pouvez consulter le **site web du CTFC** :
www.foretcommunale-cameroun.org,

Ou celui de la **GIZ ProPSFE** : **www.cameroun-foret.com**.

Vous pouvez aussi lire le bulletin semestriel **« CTFC Info »**, disponible à la ***Maison des Communes forestières*** sise à l'entrée du quartier Nylon, derrière la station Tradex de la nouvelle route Bastos.

Enfin, vous pouvez contacter :

- ☞ Janvier MONGUI, Maire de Dimako, Président de l'ACFCam communedimako@yahoo.fr
- ☞ Bodelaire KEMAJOU, Directeur du CTFC : **ctfccameroun@yahoo.com** – tél. : +237 22.20.35.12
- ☞ Louis-Bernard CHETEU, Directeur technique du CTFC : lbcheteu@yahoo.fr – tél. : +237 22.20.35.12
- ☞ Jacques PLAN, Délégué de la FNCoFor aux actions extérieures et à la coopération décentralisée : j.plan@fncofor.fr
- ☞ Vincent BELIGNE, Conseiller auprès du MINFOF – Projet AFD d'assistance technique au PSFE : vincent.beligne@cirad.fr - tél. : +237 96.44.25.94
- ☞ Ange OTTOU, Point focal « forêts communales » au MINFOF (Direction des forêts – Sous-direction des forêts communautaires) anjottou@yahoo.fr – tél. : +237 22.23.92.35